

DISSUASION CIBLÉE: DÉFINITION ET EFFICACITÉ

Qu'est-ce que la dissuasion ciblée ?

La dissuasion ciblée, aussi connue sous le nom de "pulling lever policing", est une stratégie visant à modifier le comportement des délinquants en comprenant les dynamiques et les conditions sous-jacentes à la criminalité et les conditions qui font perdurer les problèmes de criminalité récurrents. Elle repose sur la mise en œuvre d'une stratégie mixte bien ciblée d'application de la loi, de mobilisation communautaire et d'actions de services sociaux [1, 2].

Les projets de dissuasion ciblée sont de plus en plus utilisés pour prévenir et contrôler la violence liée aux gangs et aux groupes criminels, les marchés de la drogue et les délinquants récidivistes. Ces stratégies sont d'ailleurs articulées autour d'un modèle de recherche-action qui est commun aux interventions policières axées sur la résolution de problèmes et les interventions de santé publique visant à réduire la violence [3].

Principe clé de la dissuasion ciblée :

Suivant le principe du bâton et de la carotte, les activités répressives et préventives doivent être menées simultanément. Les activités répressives rappellent aux contrevenants qu'ils sont surveillés par les policiers. En parallèle, un accompagnement et des services leurs sont offerts pour augmenter leurs opportunités légitimes et se réinsérer dans la communauté [4, 5].

Est-ce que ça fonctionne ?

Une méta-analyse a identifié 24 évaluations quasi-expérimentales et démontre que les stratégies de dissuasion ciblées permettent de réduire de façon modérée les violences criminelles comme les homicides et violences armées [6].

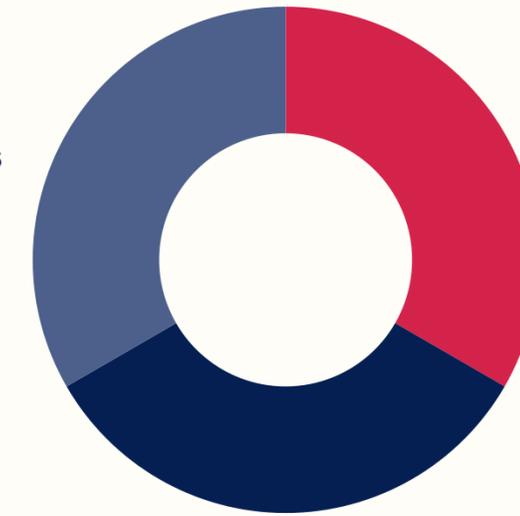
Cependant, les effets des stratégies de dissuasion ciblées varient selon la cible des interventions.

- Les impacts les plus importants en matière de réduction de la criminalité sont générés par les stratégies conçues pour réduire la violence grave des gangs et des groupes criminels actifs.
- Les stratégies conçues pour contrôler le comportement criminel persistant des récidivistes et pour réduire la criminalité et les troubles associés aux marchés de drogues de rue génèrent des effets de prévention du crime beaucoup plus modestes.

3 types de stratégies

Stratégie 1

Réduction de la violence des gangs et des groupes criminels actifs



Stratégie 2

Interventions sur le marché de la drogue

→ Vise à réduire la criminalité provoquée par les marchés de drogue de rue.

Stratégie 3

Prévention de la récidive des personnes à haut risque

→ Stratégies qui visent les délinquants les plus dangereux à partir d'un large éventail d'outils juridiques.

Conclusion

Cette méta-analyse suggère que les municipalités confrontées à la violence des gangs, aux marchés de la drogue et aux problèmes de récidive pourraient ajouter des stratégies de dissuasion ciblées à leur éventail existant d'interventions de prévention.

Ces résultats sont importants pour les débats sur les politiques et les pratiques, afin qu'elles soient ancrées dans les preuves scientifiques les plus récentes et les plus complètes. C'est ce que l'on appelle le développement de politiques inspirées des données probantes.

Références

- [1] Kennedy, David M. 2008. *Deterrence and Crime Prevention: Reconsidering the Prospect of Sanction*. London, U.K.: Routledge.
- [2] Kennedy, David M. 2011. *Don't Shoot: One Man, a Street Fellowship, and the End of Violence in Inner-City America*. New York: Bloomsbury.
- [3] Braga, Anthony A. and David L. Weisburd. 2015. *Focused deterrence and the prevention of violent gun injuries: Practice, theoretical principles, and scientific evidence*. Annual Review of Public Health, 36: 55-68.
- [4] Gibbs, Jack P. 1975. *Crime, Punishment, and Deterrence*. New York: Elsevier Scientific.
- [5] Zimring, Franklin E. and Gordon J. Hawkins. 1973. *Deterrence: The Legal Threat in Crime Control*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- [6] Braga, A. A., Weisburd, D., & Turchan, B. (2018). *Focused deterrence strategies and crime control: An updated systematic review and meta-analysis of the empirical evidence*. Criminology & Public Policy, 17(1), 205-250.